

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES**

Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h), le troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (3 SEPTEMBRE 2024), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de madame la mairesse Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Martine Muller
M. Frédéric Harnois
Mme Doriane Demers-Toutant
M. Jacques Lemay
M. Michel Sesena

Tous les membres présents formant quorum.

Est absent lors de la séance monsieur Jean-Claude Coydon, conseiller.

Est également présent monsieur Benoît Caouette qui agit en tant que secrétaire de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination du secrétaire de l'assemblée
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Liste des comptes à payer
6. Suivi des questions de l'assemblée précédente
- ~~7. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour les travaux dans le projet MEK-P)169 reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée~~
- ~~8. Dépôt du projet de règlement d'emprunt pour les travaux dans le projet MEK-P)169 reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée~~
9. Résolutions :
 - a. Entériner l'embauche d'un journalier temporaire à la voirie
 - b. Entériner la signature d'un contrat pour l'embauche de soutien au directeur général par intérim et autres employés
 - c. Acceptation de la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. au montant de 746 936,24 \$ taxes incluses pour le projet MEK-P0169 reconstruction de la chaussée du chemin de la Vallée
 - d. Autorisation à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la caractérisation environnementale au montant de 4 184 \$ plus les taxes tel que prévu dans la soumission pour le chemin de la Vallée
 - e. Autorisation de commencer les travaux dans le projet MEK-P0169 chemin de la Vallée dès que nous aurons le règlement d'emprunt officiel
 - f. Résolution autorisant la signature de documents en l'absence de la direction générale par intérim

- g. Résolution pour accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif qui œuvre pour le développement et l'entretien du Sentier national au montant de 287,44 \$
- h. Désignation de la mairesse à titre de célébrante compétente des mariages civils ou unions civiles
- i. Acceptation de la soumission de Martin Lemay Excavation inc. pour le parc municipal Flora-Marchand au montant de 29 433,60 \$ taxes incluses
- j. Autorisation de commencer les travaux dans le projet du parc municipal Flora-Marchand financé par le FFR au montant de 96 100 \$ et par la Municipalité au montant de 24 025 \$
- k. Autorisation à la direction générale par intérim de préparer une offre d'emploi pour le poste de directeur(ice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)
- l. Résolution pour autoriser deux personnes à suivre la formation pour le secourisme en milieu de travail
- m. Résolution pour accepter la soumission de Turcotte inc. pour le remplacement des barres guides à notre station de pompage d'eaux usées au montant de 3 595 \$ plus les taxes
- n. Autorisation à la mairesse ainsi qu'au directeur général par intérim de signer tous les documents relatifs au dossier pour les terrains submergés dans la rivière Saint-Maurice
- o. Acceptation de l'offre de service de Mallette pour un mandat temporaire de prêt de personnel en soutien administratif et que la mairesse et le directeur général par intérim soient autorisés à signer le contrat
- p. Résolution pour mandater la firme Bionest de demander l'autorisation auprès des ministères pour poursuivre les travaux de recherche aux étangs de Grandes-Piles
- q. Résolution pour autoriser la dépense au montant de 601,30 \$ afin de faire la vérification et calibrer le compteur d'eau afin de produire notre rapport sur l'économie de l'eau potable
- r. Résolution concernant la redevance du Centre nautique de Grandes-Piles
- s. Résolution pour un nouveau nom de rue qui serait « rue des Draveurs » et demander à la Commission de toponymie du Québec de l'officialiser

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et prononce un mot de bienvenue.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2024-09-177 **IL EST RÉSOLU** que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 :

En RETIRANT les points suivants :

7. Avis de motion pour le règlement d'emprunt concernant les travaux dans le projet MEK-P)169 : reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée
8. Dépôt du projet de règlement d'emprunt concernant les travaux dans le projet MEK-P)169 : reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée

En AJOUTANT les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - a. Ramassage des encombrants en octobre 2024
 - b. Acceptation des travaux du chemin du lac Clair au montant de 7 128,45 \$ taxes incluses

En DÉPLAÇANT le point :

6. Nommer un secrétaire de l'assemblée au 2^e point

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

2. Nomination du secrétaire de l'assemblée

CONSIDÉRANT qu'un secrétaire d'assemblée doit être nommé en l'absence du directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2024-09-178 **IL EST RÉSOLU** que monsieur Benoît Caouette agisse à titre de secrétaire d'assemblée pour cette séance.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-179

IL EST RÉSOLU de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et qu'il soit adopté avec la modification suivante :

- À la résolution 2024-08-173, il faut ENLEVER « M. Alain Paquette » et AJOUTER ce qui suit après que le conseil nomme : la mairesse ainsi que ;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Le conseil dépose le bordereau de correspondance tel que présenté par la mairesse à la population.

1) GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES

A. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

1. Information à l'égard des effets potentiels d'un conflit de travail entre le Canadien National, le Canadien Pacifique et leur syndicat sur les chaînes d'approvisionnement.

B. Ministère de la Sécurité publique

1. Transmission d'information relative au programme général d'assistance financière pour les pluies du 9 et 10 août 2024. Date limite pour l'ouverture d'un dossier : le 12 août 2025.

C. Ministère des Transports et de la Mobilité durable

1. Demande la collaboration des municipalités afin de faire l'inventaire complet du parc des réseaux d'égout pluvial pour se conformer à la Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques.

C. Hydro-Québec

1. Appel de projets du 12 août au 8 novembre 2024 pour l'ajout de bornes électriques couvrant des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 12 000 \$ par borne simple et 24 000 \$ par borne double pour les projets retenus.

D. FQM Actualité et UMQ

1. Programme d'aide aux élus(es) membres de la FQM et à leur famille.
2. Information sur la taxe sur l'immatriculation des véhicules : des regroupements seront possibles.
3. Information de l'UMQ qu'il y a un nouveau projet de règlement sur la répartition de la croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ) entre les municipalités.
4. Rapport de leur inspection de nos installations et des demandes de suivis à leur faire.

2) MUNICIPALITÉS ET MRC

A. Municipalité d'Hérouville

1. Dépôt d'une résolution adoptée par le conseil municipal indiquant que le maire s'engage à consulter ses conseillers avant chaque décision concernant TES Canada à la MRC de Mékinac.

3) CONTRIBUABLES

A. Aire Nature Grandes-Piles

1. Demande de remboursement au montant de 909,36 \$ pour les sept (7) bacs retournés à Novago suite au changement de la politique de collecte des ordures.

B. Serina Oshriyeh

1. Problématique du chemin des Hauteurs qui est un chemin privé qui a été affecté par les pluies diluviennes.

4) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX

A. Association des propriétaires du nord de la Vallée Pruneau

1. Dépôt d'une lettre de demande d'aide par l'organisme pour les frais de réparation des rues du Boisé et du Ruisseau engendrés par les fortes pluies de cet été.
2. Demande d'une rencontre pour discuter de travaux qui seront à réaliser et demande de support.

B. Samba

1. Demande de lettre d'appui avant le 6 septembre 2024 pour le dépôt d'un projet de 3 ans à Action Climat visant la gestion durable des eaux pluviales.

C. Comité territorial de développement social de Mékinac

1. Information sur la tournée des municipalités qui débutera à l'automne concernant la Démarche *Être mieux ensemble... Pour des communautés fortes et résilientes* incluant un atelier de discussion « Notre communauté. S'unir pour créer ».

D. Fédération des municipalités du Québec (FQM)

1. Information sur la politique à adopter avant le 27 septembre 2024 concernant la mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge des situations de violence et d'incivilité au travail et informations sur les formations sur le sujet.
2. Information que les MRC et les municipalités devront se doter d'un plan climat visant notamment l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030. Envoi de liens concernant l'élaboration et des informations sur le sujet.
3. Demande d'envoi de photos de la municipalité avant le 18 octobre 2024 pour la publication des belles régions dans le magazine *Quorum*.

E. Union des municipalités du Québec (UMQ)

1. Information que l'UMQ demande un soutien accru pour l'adaptation aux changements climatiques, car les programmes actuels sont étalés sur plusieurs années, déjà utilisés et destinés davantage au maintien d'actifs.
2. Information du renouvellement en date du 17 juillet du programme TECQ. Toutefois, la part du fédéral dans le financement des infrastructures est en baisse et inquiète le regroupement des municipalités.

F. Association des directeurs municipaux du Québec

La réception du bulletin juridique le *Mini-Scribe*.

G. Techni-Consultant

1. On nous informe que le formulaire d'aide financière PRIMEAU 2023 en eau potable a été déposé au ministère des Affaires municipales

5) AUTRES ORGANISMES ET FOURNISSEURS

A. Réseau Grandes-Piles

1. Information du menu préparé en septembre par le Marché Grandes-Piles.

B. Défi de Canot de la Saint-Maurice

1. Demande de suivi du comité organisateur concernant les rubans orangés au quai et la diminution du nombre de quais de bois disponibles cette année sur le lieu de ravitaillement pour les canotiers et le site de changement pour les rabaskas.

C. La Gazette de la Mauricie

1. Demande de participation et d'information pour une publication en septembre concernant les récentes pluies diluviennes.

D. Conservation de la nature Canada

1. L'organisme de protection de l'habitat essentiel de la tortue des bois en Mauricie tiendra une séance d'information le 13 septembre de 10 h à 11 h à La petite Place des Arts à Saint-Mathieu-du-Parc.

E. Centraide

1. Demande de soutien pour Centraide Mauricie dans le cadre du mois de la philanthropie. Centraide a aidé quatre organismes de Mékinac à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

F. TES Canada

1. Demande de suivi pour la signature d'une convention d'autorisation d'inventaire ou l'émission d'un permis du domaine public pour procéder à des examens physiques et/ou des relevés topographiques, des inventaires et de l'arpentage sur quatre terrains de la municipalité.

G. Groupe Synergis

1. Demande d'accès au projet de règlement concernant la protection du panorama et des rives du Saint-Maurice pour la préparation de l'étude d'impact paysager du projet de TES Canada.

5. Liste des comptes à payer

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2024-09-180 IL EST RÉSOLU

Que la liste des comptes à payer au montant de 32 439,72 \$ plus la facture en date du 9 août 2024 de Permaroute au montant de 27 306,56 \$ pour un grand total de 59 746,28 \$ soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Suivi des questions de l'assemblée précédente

Madame la mairesse a fait un retour concernant les points suivants :

- a) Lumière et végétation sur le coin de la 90^e Rue
- b) Règlements au niveau de la coupe d'arbre sur des terrains commerciaux et résidentiels
- c) Différenciation entre le Chemin de la Montagne et la Rue de la Montagne
- d) Nombre de terrains disponibles actuellement dans le Domaine Alpin et le secteur du Chemin de la Montagne

6. **Avis de motion pour le règlement d'emprunt concernant les travaux dans le projet MEK-P)169 : reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée**

Point retiré à l'adoption de l'ordre du jour

7. **Dépôt du projet de règlement d'emprunt concernant les travaux dans le projet MEK-P)169 : reconstruction de la chaussée pour le chemin de la Vallée**

Point retiré à l'adoption de l'ordre du jour

8. **Résolutions**

a. Entériner l'embauche d'un journalier temporaire à la voirie

CONSIDÉRANT qu'un employé journalier est en arrêt de travail prolongé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dû procéder à l'embauche d'un employé journalier temporaire suite aux pluies diluviennes;

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-181 **IL EST RÉSOLU**

Que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Jacques Saindon comme journalier temporaire au taux horaire de 18,93 \$ tel que prévu dans la convention collective.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette embauche;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

b. Entériner la signature d'un contrat pour l'embauche de soutien au directeur général par intérim et autres employés

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée du directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire selon la loi que la Municipalité ait un directeur général en fonction;

CONSIDÉRANT la rareté des ressources formées pour occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT les services offerts par Solutions Municipales inc.

CONSIDÉRANT que monsieur Benoît Caouette est propriétaire unique de Solutions Municipales inc.

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-182 IL EST RÉSOLU par le conseil municipal

De nommer monsieur Benoît Caouette, seul actionnaire de Solutions Municipales inc., directeur général et greffier-trésorier par intérim durant l'absence du directeur général par intérim, monsieur Alain Paquette.

Que monsieur Benoît Caouette poursuive un mandat d'accompagnement et de soutien aux employés municipaux lors du retour en fonction du directeur général par intérim;

Que ce mandat soit effectif jusqu'au 31 décembre 2024.

Que la mairesse soit autorisée à signer le contrat pour l'embauche de M. Benoît Caouette comme ci-haut mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

c. Acceptation de la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. au montant de 746 936,24 \$ taxes incluses pour le projet MEK-P0169 : reconstruction de la chaussée du chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 4 soumissions

Voici les soumissions :

1. Eurovia Québec Construction inc. au montant de 746 936,24 \$ taxes incluses
2. Entreprise Carl Marchand au montant de 917 980,92 \$ taxes incluses
3. L\$ Construction inc. au montant de 869 838,42 \$ taxes incluses
4. Roxboro au montant de 1 015 000,00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a effectué la procédure d'appel d'offres par l'intermédiaire du SEAO conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la conformité de la soumission a été vérifiée par Gestion R. Hould inc.

CONSIDÉRANT que la soumission respecte l'appel d'offres;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2024-09-183 IL EST RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte la plus basse soumission et confirme la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 746 936,24 \$ taxes incluses pour le projet MEK-P0169 : reconstruction de la chaussée d'une partie du chemin de la Vallée.

Que la mairesse et le directeur général par intérim soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

d. Autorisation à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la caractérisation environnementale au montant de 4 184 \$ plus les taxes tel que prévu dans la soumission pour le chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 au bordereau de soumission d'Eurovia prévoit la caractérisation environnementale;

CONSIDÉRANT que cette étude prolonge le début des travaux entre 2 et 3 semaines avant d'obtenir les résultats;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2024-09-184 IL EST RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la firme Eurovia Québec Construction inc. à commencer les travaux pour la caractérisation environnementale au montant de 4 184 \$ plus les taxes tel que prévu dans la soumission pour le chemin de la Vallée afin de pouvoir commencer les travaux dès que nous aurons les résultats de cette étude.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

e. Autorisation de commencer les travaux dans le projet MEK-P0169 chemin de la Vallée dès que nous aurons le règlement d'emprunt ou la marge de crédit officielle

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire respecter ce délai qui est très court

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2024-09-185 IL EST RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le début des travaux dans le projet MEK-P0169 chemin de la Vallée dès que notre règlement d'emprunt ou notre marge de crédit sera approuvé(e) afin de financer le coût du projet qui sera remboursé à même la subvention sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019-2024);

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

f. Résolution autorisant la signature de documents en l'absence de la direction générale par intérim

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée du directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne pouvant signer les documents municipaux au nom de celle-ci

CONSIDÉRANT la nomination de M. Benoît Caouette en remplacement du directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit présenter un nouveau signataire pour les biens et effets de la Municipalité de Grandes-Piles;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-186 IL EST RÉSOLU.

Que le conseil de la Municipalité de Grandes-Piles nomme à titre de signataire pour les comptes de la Municipalité monsieur Benoît Caouette, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Qu'il signe pour et au nom de la Municipalité les documents légaux dans le cadre de ses fonctions et selon les mandats octroyés par résolution du conseil;

Que la mairesse et le directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

g. Résolution pour accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif qui œuvre pour le

développement et l'entretien du Sentier national au montant de 287,44 \$

CONSIDÉRANT que le Sentier national de la Mauricie est un organisme sans but lucratif qui œuvre avec des bénévoles à coordonner le développement, l'entretien et la promotion du Sentier national de la Mauricie, dont une partie est située sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que ce sentier fait partie de nos attraits touristiques sur notre territoire;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2024-09-187 IL EST RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise d'accorder une aide financière au montant de 287,44 \$ à l'organisme du Sentier national de la Mauricie afin de couvrir les frais administratifs du droit de passage accordé par Solifor sur une partie du sentier sur notre territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

h. Désignation de la mairesse à titre de célébrante compétente pour les mariages civils ou unions civiles

CONSIDÉRANT que le Directeur de l'état civil peut désigner le maire d'une municipalité compétent à célébrer les mariages civils ou unions civiles dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT que l'autorisation est liée à la charge occupée à la municipalité et n'est valide que sur le territoire de celle-ci et prend fin à l'échéance du mandat ou, au plus tard, à la date de chaque élection;

Sur proposition de madame Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par madame Martine Muller

2024-09-188 IL EST RÉSOLU

Que le conseil adresse une demande de désignation de la mairesse de Grandes-Piles, madame Caroline Clément, à titre de célébrante compétente pour les mariages civils ou unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

i. Acceptation de la soumission de Martin Lemay Excavation inc. pour le parc municipal Flora-Marchand au montant de 29 433,60 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait déposé un projet dans le FFR-Volet 2 dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une aide financière dans le programme FRR-Volet 2 au montant de 96 100 \$ pour l'aménagement du parc municipal Flora-Marchand;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'aménagement d'un parc dans le Domaine La Baie avec comme objectif de mettre en valeur les cinq sens grâce à l'ajout de plantes sensorielles et arbustes fruitiers;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de créer un lieu de rassemblement qui pourra satisfaire toutes les générations, autant par l'activité physique que la contemplation du lieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions pour faire une partie de l'aménagement comme suit :

1. Martin Lemay Excavation inc. au montant de 29 433,60 \$ taxes incluses
2. BMK inc. au montant de 40 244,25 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission respecte la demande de la Municipalité;

Sur proposition de M. Michel Sesena

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2024-09-189 IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité accepte la soumission de Martin Lemay Excavation inc. pour le parc municipal Flora-Marchand au montant de 29 433,60 taxes incluses en vertu de la soumission sous le numéro 04062024;

Que la mairesse et le directeur général par intérim soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

j. Autorisation de commencer les travaux dans le projet du parc municipal Flora-Marchand financés par le FFR au montant de 96 100 \$ et par la Municipalité au montant de 24 025 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance ce projet par le FFR – Volet 2 au montant de 96 100 \$ et que la Municipalité finance un montant de 24 025 \$ à même son budget;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-190 IL EST RÉSOLU

Que ce conseil autorise le début des travaux dans le projet du parc municipal Flora-Marchand;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

k. Autorisation à la direction générale par intérim de préparer une offre d'emploi pour le poste de directeur(rice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)

CONSIDÉRANT que le directeur général, secrétaire-trésorier et greffier a quitté son poste au sein de la Municipalité de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire pourvoir ce poste dans les meilleurs délais;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2024-09-191 IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité autorise la direction générale par intérim d'entreprendre la procédure pour faire paraître l'offre d'emploi pour le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère);

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

l. Résolution pour autoriser deux personnes à suivre la formation sur le secourisme en milieu de travail

CONSIDÉRANT que depuis mars 2021 la certification de nos employés pour le cours de secourisme en milieu de travail est échue;

CONSIDÉRANT que nous avons droit à 2 subventions pour la certification de nos employés pour le cours de secourisme en milieu de travail;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M Michel Sesena

2024-09-192 IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise le directeur général par intérim à inscrire deux employés pour la formation de secourisme en milieu de travail

Que le conseil autorise de payer les frais relatifs à cette formation pour les employés qui suivront ce cours s'il y a lieu

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

m. Résolution pour accepter la soumission de Turcotte inc. pour le remplacement des barres guides à notre station de pompage d'eaux usées au montant de 3 595 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire la réfection d'une station de pompage d'eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions pour la réfection de la station de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

1. Turcotte 1989 inc. au montant de 3 995 \$ plus taxes;
2. Leab inc. au montant de 8 862 562 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme à la demande de la Municipalité;

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-193 IL EST RÉSOLU

Que le conseil accepte la soumission de Turcotte 1989 inc. au montant de 3 595 \$ plus taxes pour le remplacement des barres guides de notre station de pompage d'eaux usées tel que prévu à la soumission numéro TU240805.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

n. Autorisation à la mairesse ainsi qu'au directeur général par intérim de signer tous les documents relatifs au dossier sur les terrains submergés dans la rivière Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le conseil désire régulariser les propriétés submergées le long de la rivière Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que le notaire a préparé un projet de contrat;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait vérifier ce contrat par ses avocats afin que la vente soit faite conformément aux lois;

CONSIDÉRANT que les frais reliés au notaire ainsi qu'à l'arpenteur sont payés par l'acheteur;

CONSIDÉRANT que la vente est faite à titre onéreux conformément à l'article 6.1 du Code municipal dans le contexte où le lot n'a pratiquement aucune valeur marchande, de façon autonome, et surtout dans le contexte des restrictions qu'impose le vendeur à l'acheteur dans le cadre de la présente vente;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2024-09-194 IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité autorise la mairesse ainsi que le directeur général par intérim à signer tous les documents relatifs à cette vente afin de

régulariser la situation des terrains submergés le long de la rivière Saint-Maurice;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

o. Acceptation de l'offre de service de Mallette pour un mandat temporaire de prêt de personnel en soutien administratif et que la mairesse et le directeur général par intérim soient autorisés à signer le contrat

CONSIDÉRANT que le directeur général a quitté son poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dû procéder rapidement afin d'encadrer et former la personne au poste d'adjoint administratif

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à la firme Mallette de présenter une offre de service pour faire ce travail;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2024-09-195 IL EST RÉSOLU

Que le conseil entérine la signature faite par la mairesse pour le mandat temporaire de prêt de personnel en soutien à l'adjoint administratif

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

p. Résolution pour mandater la firme Bionest de demander l'autorisation auprès des ministères pour poursuivre les travaux de recherche aux étangs de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT que depuis 2014 le département de recherche et développement chez Bionest effectue des essais de performance de traitement des eaux usées dans notre système d'étangs aérés;

CONSIDÉRANT qu'il faut demander une autorisation auprès du ministère pour poursuivre les travaux de recherche aux étangs de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT que l'autorisation d'opération de la station a été émise à la Municipalité de Grandes Piles;

Sur proposition de M. Michel Sesena

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2024-09-196 IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité de Grandes-Piles donne un mandat de représentation à la firme Bionest pour faire une demande d'autorisation auprès du ministère dans le but de poursuivre les travaux de recherche aux étangs de Grandes-Piles

Que la firme Bionest absorbe tous les frais de cette demande;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

q. Résolution pour autoriser la dépense au montant de 601,30 \$ afin de faire la vérification et calibrer le compteur d'eau dans le but de préparer notre rapport sur l'économie de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire faire l'inspection de son compteur d'eau afin d'obtenir des précisions et préparer son rapport annuel sur l'économie de l'eau potable;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant;

2024-09-197 IL EST RÉSOLU

Que le conseil accepte la soumission numéro 10618 en date du 28 août 2024 faite par les compteurs Lecomte au montant de 601,30 \$ taxes incluses

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

r. Résolution concernant la redevance du Centre nautique de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT que le Centre nautique de Grandes-Piles a une entente avec la Municipalité pour l'opération de la Marina;

CONSIDÉRANT que le Centre nautique a fait parvenir une facture à la Municipalité l'informant des travaux qui ont été réalisés au printemps 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit une redevance dans l'entente signée;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

M. Jacques Lemay se retire de ce point en mentionnant qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier.

2024-09-198 IL EST RÉSOLU

Que le conseil ne demande pas la redevance pour 2024 et qu'elle autorise à payer un montant de 1 650 \$ plus taxes au Centre nautique de Grandes-Piles aux conditions suivantes :

- 1) De nous fournir les états financiers pour 2022 et 2023 avant le 30 octobre 2024 sinon le Centre nautique devra nous verser la redevance;

- 2) De nous fournir également les états financiers pour 2024 dès qu'ils seront prêts

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

s. Résolution pour un nouveau nom de rue, soit « rue des Draveurs » et demander à la Commission de toponymie du Québec de l'officialiser

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire officialiser un nouveau nom de rue;

CONSIDÉRANT que le nouveau nom serait « rue des Draveurs »;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Martine Muller;

2024-09-199 IL EST RÉSOLU

Que le conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom « rue des Draveurs » pour la Municipalité de Grandes-Piles;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

9. Affaires nouvelles

a) Fixer la collecte des encombrants au mois d'octobre 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles désire procéder à une collecte d'encombrants pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit choisir une date en octobre 2024;

Sur proposition de Mme Doriane Demers-Toutant

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2024-09-200 IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité autorise le directeur général par intérim de prévoir une collecte des encombrants avec Énergycycle pour le mois d'octobre 2024 et d'en faire la promotion.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

b) Autorisation des travaux sur le chemin du lac Clair suite aux pluies diluviennes du 12 août 2024.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour la réparation de parties de chemin du lac Clair qui a été brisé lors des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT que nous avons eu seulement une soumission de Martin Lemay Excavation inc. en date du 30 août dernier au montant de 7 128,45 \$

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers-Toutant

2024-09-201 IL EST RÉSOLU

Que le conseil accepte la soumission de Martin Lemay Excavation inc., au montant de 7 128,45 \$ taxes incluses pour procéder à la réparation de parties du chemin du lac Clair suite aux pluies diluviennes.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers

10. Période de questions

Début : 19 h 2

Fin : 19 h 34

Mme Martine Muller quitte l'assemblée à 19 h 20;

11. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

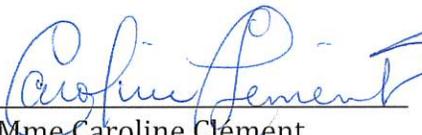
Sur proposition de M Frédéric Harnois

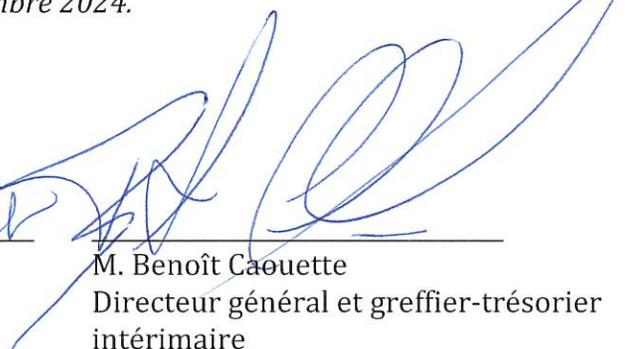
Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2024-09-202 IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 36

« Je, soussignée, Mme Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ». En foi de quoi, je signe ce 12 septembre 2024.


Mme Caroline Clément
Mairesse


M. Benoît Caouette
Directeur général et greffier-trésorier
intérimaire